

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 06 AVRIL 2023

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.REDOUTEY, F.ROUGEOT, J-C LALANNE, P.GOURLAND, J.GAYET, P.POINT, Mesdames A.BLANC, et C.CHEVALIER. et Mme S.GOYON

ABSENTS : Mr T.THEVENARD (pouvoir R.ROUGEOT),

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M G.GALEA est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DES PV des 15/02/2023 et 15/03/2023

M GALEA demande si quelqu'un a des remarques. M ROUGEOT rappelle qu'il a démissionné de la commission finances car il n'y a pas eu de comptes rendus sur les délégations du Maire en 2022 et en 2023. Il n'approuve pas les 2 PV pour ces raisons et ne les approuvera, qu'au moment où il y aura un CR du maire sur les délégations.

M GALEA rappelle à M ROUGEOT que lors du mandat précédent, quand il était 1^{er} adjoint, il ne faisant pas de telles demandes. M ROUGEOT répond que c'est le passé. Mme BLANC demande à ce que les votes des 2 PV soient séparés car elle n'était présente au Conseil de Février pour lequel elle s'abstient.

PV du 15/02 : approuvé à la majorité par 9 voix pour.

PV du 15/03 : approuvé à la majorité : par 10 voix pour.

2) VOTE DES 4 TAXES

Délibération 2023/015

M Le Maire de Lugny, rappelle au Conseil Municipal les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du 06 AVRIL 2022 ainsi que les produits correspondants et propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2023.

TAXES 2022	TAUX 2023	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE FONCIERE (Bâtie)	(20,08*2)=40.16	1 062 000	426 499 €
TAXE FONCIERE (non bâtie)	41,52	235 800	97 904 €
TAXE HABITATION	18.46	215 021	39 693 €
PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023			564 096 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES / COEFICIENT CORRECTEUR			40 624 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES DCRTP			11 776 €
TOTAL PRODUIT FISCAL 2023			616 496 €
Prélèvement GIR			-42 551 €
SOLDE FISCAL 2023			573 945€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) BUDGET COMMUNAL 2023

Délibération 2023/016

4) CHAPITRES BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
011-Charges à caractère général	471 050,00 €	002-Résultat d'exploitation exporté	522 328,98 €
012-Charges de personnel	371 250,00 €	013-Atténuation de charges	
014-Atténuation des produits	43 551,00 €	070-Ventes de produits de services	33 000,00 €
		073-Impôts et taxes	655 384,00 €
023-Virement à la section d'investissement	483 326,92 €	074-Dotations et subventions	174 744,00 €
042 Opération d'ordres entres sections	53 847,06 €	075-Autres produits de gestion courante	153 375,00 €
065-Autres charges de gestion courante	92 820,00 €	076-Produits financiers	1,00 €
066-Charge financières	23 238,00 €	077-Produits exceptionnels	500,00 €
067-Charges exceptionnelles	250,00 €		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-DÉPENSES	1 539 332,98 €€	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES	1 539 332,98 €

M GALEA propose de lire le budget de fonctionnement par chapitre et de s'arrêter s'il y a des questions. Le budget des dépenses de fonctionnement » est en hausse par rapport à 2022 suite à la hausse prévisible des coûts de l'énergie. M ROUGEOT dit qu'il n'a pas demandé à baisser les taxes à cause de cela. M ROUGEOT demande des précisions sur l'augmentation des fêtes et cérémonies. M Le Maire explique que ce sont des frais de spectacle et le colis des anciens qui ont amené cette hausse. M GALEA rappelle que cette année encore il nous faut faire des économies de fonctionnement. Pour le chapitre des « Charges de personnel » M GALEA rappelle que l'augmentation des « frais de personnel titulaire », cette année, nous titularisons 2 personnes, 1 au Service technique et 1 à la bibliothèque. M Le Maire parle de certains chapitres qui sont des opérations comptables dont le but est d'équilibrer le budget et que si quelqu'un a des questions, il peut appeler notre secrétaire pour avoir les renseignements. Dans le chapitre « Charges financières » ce sont les remboursements de nos emprunts ; il précise par ailleurs que l'an prochain, un de nos prêts s'arrête. Il résume que les « Dépenses de fonctionnement pour 2023 » s'élèvent à 1 539 332€ et que ce budget a été approuvé par la Trésorerie. Il passe ensuite aux « Recettes de fonctionnement » et lit chaque chapitre. Il précise qu'il a décidé de minimiser les recettes afin d'équilibrer les Recettes et les Dépenses. Dans le chapitre des Impôts et taxes », M ROUGEOT fait la constatation qu'entre 2018 et 2023, les taxes ont augmenté de 4% par an pour les Taxes foncières bâties et non bâties et qu'il faudra se pencher sur ce sujet pour avoir une augmentation moins importante. Pour l'« Attribution de compensation » versée par la COM-COM, M GOURLAND demande si ce sera toujours la même car c'est la même que versée en 2022. Mme BLANC précise que ce reversement sera identique, même si cela a diminué en 2021 avec le SDIS. Ensuite M GALEA passe aux différentes dotations de l'Etat. Pour les « Revenus des immeubles », M ROUGEOT constate une diminution par rapport aux montants perçus de 2018 à 2022 que M Le Maire explique par le fait qu'il a été décidé de minorer les recettes et que la commune ne perçoit plus les loyers du bâtiment « BERTHOUD » et de l'appartement de F GOLLEAU. M ROUGEOT dit que cela fait quand même une grosse différence et que cela sera revu lors du prochain « Compte administratif ». M GALEA précise que la recette de 500€ représente les intérêts des placements que Mlle BROUTCHOUX avait faits pour la Commune et que l'on reçoit tous les ans. M Le Maire passe ensuite aux « Dépenses d'investissement » et propose de le lire ligne par ligne. Il commence par le « solde de la section d'investissement reporté » qui est le résultat de 2022 dont le montant est de 330 377€. Puis, M GALEA parle d'une tondeuse qu'il a fallu remplacer en urgence (3500€). Puis il précise qu'il a été prévu une grosse dépense de « Matériel et outillage technique » de 68 000€ pour équilibrer le budget. Il précise également que notre camion, qui a une douzaine d'années, pourrait bénéficier d'une reprise et qu'il se renseigne pour l'achat d'un nouveau camion. Il souligne néanmoins que ce n'est pas parce qu'on a inscrit une somme au budget qu'on est obligé de la dépenser. M ROUGEOT demande si ce sera comme au précédent mandat où le Conseil Municipal décidait d'un modèle à partir d'un choix. M GALEA pense que l'achat se fera sur 2024 mais que cela lui a permis de mettre cette somme pour l'équilibre du budget. M ROUGEOT parle de la dépense de 33 000€ (installation matériel et outillage technique) et M GALEA précise que cette dépense est un RAR de 2022 et correspond à l'aménagement de « l'espace Nounou ». Il précise que nous continuons cette année la 2^{ème} tranche de plantation d'arbres. Pour la ligne de la Vidéo protection, M le Maire précise qu'il aimerait bien le faire en 2 phases, c'est-à-dire 140 000€ en 2 ans. M ROUGEOT dit qu'il trouve que cela fait cher. M Le Maire répond qu'il s'agit pour l'instant d'un premier devis. Il fait l'historique du projet : diagnostic d'une gendarmerie, autorisation du Conseil pour que le Maire demande les subventions, une délibération avait été prise sur ce sujet. M GALEA fait le point sur les subventions accordées à ce jour, à savoir 37 000€ de la DETR, 24 000€ du Conseil Départemental. M ROUGEOT demande qui fait le choix des entreprises. Le Maire répond que cela fera suite à un appel d'Offres. Puis, M GALEA parle de travaux sur l'école (RAR de 500€ pour l'arêtier) et de dépenses pour l'école : achat d'un ordinateur et de protection des tablettes (1 000 €). Pour les travaux des bâtiments publics, M GALEA a mis une somme pour équilibrer le budget. Mr ROUGEOT dit que s'il y avait des travaux à l'école, la facture serait prise dedans. Pour les « Bâtiments locatifs », il y a pas mal de RAR (logement ancienne gare, logement dans l'immeuble du notaire) et pour l'appartement de la mairie, un DPE a été commandé ; l'électricité serait à revoir et un coup de peinture serait nécessaire. M GALEA pense que ce ne sera pas facile de le faire en 2023. Une somme est prévue également pour équilibrer le budget pour la gendarmerie (reprise des bardages bois). M ROUGEOT dit qu'en faisant le total, il arrive à une somme de 120 000€. M GALEA confirme et dit que dans l'idéal, il faudrait faire une économie de 120 000€ dans le Fonctionnement 2023 pour pouvoir faire tous ces travaux. Pour la voirie, il est prévu d'enfouir les réseaux de la Grande rue (20 000€ prévus). Pour l'ONF, M GALEA dit que nous n'avons jamais quelque chose de précis et qu'il s'est servi de cela pour mettre une somme afin d'équilibrer (65 000€) en accord avec la trésorière. M ROUGEOT demande le montant pour équilibrer le budget ce à quoi Mr GALEA répond 200 000€ (de tête) et qu'il faudrait économiser au moins 100 000€ euros en Fonctionnement cette année. Pour les travaux à St Pierre, le Maire dit qu'il ne sera pas fait de travaux cette année, en accord avec les habitants. Puis, le Maire passe aux recettes d'investissement en partant du virement de la section d'exploitation de 483 326.92€. M GALEA rappelle qu'il préfère inscrire des recettes plus basses. Il donne le montant de l'excédent de Fonctionnement 2022 de 380 675.22€ .M Le Maire dit que nous devrions toucher une subvention de 4 000€ pour la vie du village et qu'il a une promesse de 20 000€ pour l'« espace nounous ». Pour la salle des Fêtes, il n'a été mis que 50 000€ en recettes alors qu'il nous manque la subvention d'Effillogis suite à un problème d'étanchéité de la ventilation. M ROUGEOT dit que cela fait à peu près 300 000€ de subventions pour environ 1 million € de travaux. Une recette de 50 000€ venant du Conseil Départemental est inscrite pour des travaux d'eaux pluviales au collège V HUGO. Le Département n'a pas le droit de faire ces travaux dans la commune mais il s'engage à verser les 50 000€ pour que la commune les fasse. M GALEA dit qu'il en profite pour faire aménager les trottoirs du carrefour jusqu'au pont. Mr ROUGEOT s'inquiète de savoir où ces eaux seront rejetées. M GALEA précise que les études ont été faites par le Conseil Départemental en accord avec l'Agence de l'eau. M GALEA précise que les finances de la commune sont saines et que contrairement à ce qui a été dit parfois par certains, nous n'avons pas endetté la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le budget Lotissement St Pierre 2023 **est présenté et approuvé à l'unanimité**, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement à l'équilibre pour 45 632,00 €

Dépenses et Recettes d'Investissement à l'équilibre pour 20 250,00 € (vente du dernier terrain sur le lotissement St Pierre).

M GALEA rappelle qu'il ne s'est rien passé depuis le dernier budget et qu'il n'y a rien de changé par rapport à l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) LOCATION de PLACES de PARKING**Délibération n°2023/018**

Le nouveau propriétaire du bâtiment de l'ancien fleuriste a retapé les appartements et, après avoir lu le PLU actuel, demande à ce que la commune lui loue 1 place de parking par appartement, soit au total 4 places, au niveau de la place du pâquier. En réunion d'adjoints l'avis n'était pas favorable par crainte d'un effet « boule de neige ». M ROUGEOT dit que c'est à lui de se « débrouiller ». M REDOUTEY dit que nous n'avons pas assez de places pour en louer 4 et Mme CHEVALIER ajoute que les gens des hameaux n'auront plus de place quand ils viendront au bourg. M ROUGEOT dit que le problème se pose déjà pour un immeuble de la rue de l'Eglise pour le stationnement et les containers poubelles et que cela devient de plus en plus compliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas approuver.

7) VIDEO PROTECTION**Délibération n°2023/019**

M GALEA dit que le Conseil l'avait autorisé à demander les subventions et à se renseigner auprès de communes déjà équipées pour la vidéo protection. Il s'est également renseigné auprès de Groupama qui lui a dit que cela ferait économiser 4 000,00 € ou 5 000,00 € d'assurance par an à la commune pour tous les bâtiments communaux. Les communes déjà équipées disent ne pas regretter leur investissement. Il ajoute qu'il a l'accord pour 34 000€ de subvention de la part de l'Etat, 24 000€ de la part du Conseil Départemental et 8 000€ qui viennent d'arriver. Ce qui représente à peu près la moitié du coût. Il précise qu'il s'agit de Vidéo protection et non de vidéo surveillance. M ROUGEOT demande à combien de caméras correspond le montant total. M Le Maire précise que cela comprend 14 caméras, un contrat d'assistance et d'entretien et un central. M ROUGEOT ajoute que cela revient à 10 000€ par caméra. M GALEA précise que ce ne sont les caméras qui coûtent cher mais c'est plutôt l'installation centrale. En cas d'incident, seuls les gendarmes, le Maire et un adjoint pourront voir les enregistrements dans une sorte de Central. M ROUGEOT demande si ce ne serait pas mieux de mettre un « enregistreur » avec chaque caméra plutôt que de tout centraliser. M GALEA répond que ce serait beaucoup plus cher. M ROUGEOT conclut que c'est trop cher. M GALEA dit qu'il y aura un appel d'offres. Mme CHEVALIER demande si ce devis correspond à ce qu'avait préconisé la gendarmerie. M GALEA répond que cette entreprise lui a été conseillée par la gendarmerie. Mme BLANC demande sur quoi on vote exactement. M GALEA répond qu'il s'agit de voter pour savoir si on lance le projet et les appels d'offres. M GALEA dit que nous avons les subventions depuis l'année dernière et qu'elles sont valables 2 ans. M ROUGEOT dit qu'on peut très bien voter pour ce soir mais qu'on verra plus tard si on fait ou non suivant de nouveaux renseignements.

Après en avoir délibéré, le résultat se prononce ainsi : 5 voix pour, 5 voix en abstention et 1 voix négative. Le projet est donc validé.

8) DEMANDE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC d'un COMMERCANT**Délibération n°2023/020**

M GALEA précise que la demande concerne le commerce de vins et spiritueux qui est satisfait de son installation et qui aimerait installer 2 ou 3 guéridons devant son commerce, sans gêner la circulation des piétons. M GALEA lui a proposé de stabiliser l'emplacement actuel du massif de fleurs. M ROUGEOT demande si c'est pour la vente de vins, s'il a la licence 3 et demande si cela ne va pas se transformer en bar. M Le Maire répond que c'est pour des dégustations et qu'il est bien d'aider le commerce à se développer sur LUGNY. M ROUGEOT continue en parlant de la sécurité au niveau du carrefour, en comparaison avec le carrefour du Vival où les potelets sont régulièrement abîmés. M GALEA dit que cela ne concerne que 2 ou 3 « mange debout ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) DEMANDE de SUBVENTION pour RÉNOVATION DE 2 MONUMENTS AUX MORTS**Délibération n°2023/021**

M GALEA nous dit que le Conseil Départemental a envoyé un texte nous disant qu'il pourrait nous accorder une subvention pour rénover nos monuments aux morts à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération. LUGNY bénéficie de cette opération car nous avons un monument cantonal. M GALEA s'est renseigné : une telle opération revient à environ 400 € et la subvention est de 50%. Il dit qu'il aurait pu prendre la décision tout seul mais il a préféré en parler au Conseil pour que celui-ci décide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) DEMANDE de SUBVENTION pour L'ENHERBAGE des CIMETIERES**Délibération n°2023/022**

M GALEA rappelle que l'usage des désherbants est interdit. M GALEA propose d'engazonner nos cimetières. M GALEA a contacté les maires de BISSY et de CRUZILLE qui disent en être satisfaits. M ROUGEOT dit que l'on en retirera un bénéfice sur le temps que passent les agents municipaux à désherber à la main. M ROUGEOT demande s'il ne faut pas attendre 2 ou 3 années comme maintenant car l'herbe a du mal à pousser quand on remue les graviers régulièrement. M GALEA répond qu'on risque de perdre les subventions. M ROUGEOT dit qu'il a du mal à évaluer le temps passé par nos agents. M GALEA dit qu'il a fait faire un devis qui s'élève à 10 000€. Plusieurs conseillers font remarquer que cela fait cher. M GALEA dit qu'on

peut encore attendre 1 an, il demandera aux agents ce qu'ils en pensent. Mme GOYON demande s'il y a obligation à engazonner ce à quoi Mr GALEA répond que la seule obligation est l'interdiction des désherbants. M REDOUTEY dit qu'on peut continuer à désherber manuellement. Le désherbant thermique est abordé il semble ne pas détruire les racines. Mme GOYON demande jusqu'à quelle hauteur s'élève la subvention. M GALEA répond jusqu'à 80% mais elle diminue car cela fait 3 ans.

Après en avoir délibéré, la demande est refusée par le Conseil Municipal par 7 voix négatives et 4 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire dit que Mme GIROUD a envoyé une lettre au Conseil et se propose de lire ce courrier : il y a plus urgent que les entrées de bourg : 1) assurer la sécurité des biens et des personnes, 2) le risques d'inondation de la Bourbonne dû à l'état de la voute du bâtiment rue de la Bourbonne dont l'effondrement risquerait d'obstruer complètement le lit de la rivière et provoquer l'inondation du centre bourg dont sa propriété, prendre un arrêté de péril, 3) rouvrir les crèneaux de décharge de la <bourbonne, route des Eaux Bleues, 4) vers l'ancienne gare prendre un arrêté de péril pour interdire le stationnement suite à un affaissement de terrain et au risque d'effondrement d'un mur. M GALEA dit qu'à la prochaine réunion des adjoints une réponse à la lettre sera donnée. M ROUGEOT confirme l'état de la voute du bâtiment. M ROUGEOT dit que tous les riverains ayant signé la convention avec le SIVOM, l'assainissement devrait être refait et qu'il faudrait profiter de ces travaux pour renforcer la voute. M GALEA dit que tous les travaux du tronçon 5 ont été annulés. M GALEA dit que la subvention était accordée pour l'ensemble des travaux (berges et assainissement) et que la condition était qu'il fallait que l'ensemble des propriétaires accepte ladite convention, cela n'étant pas le cas... M J.GAYET rappelle qu'il ne fallait pas refuser ce qui était proposé parce qu'après il n'y a plus rien, donc plus de subvention. M GALEA dit que la commune va surveiller cette voute et contacter le propriétaire.
- Le site Saint Pierre : Suite à la demande de M ROUGEOT concernant le bail du site St Pierre, M GALEA dit qu'il a mis ce bail entre les mains d'un spécialiste pour en vérifier le teneur. Il rappelle que ce bail avait été proposé au Conseil qui l'avait adopté à l'unanimité après que le Maire l'avait expliqué. M ROUGEOT revient sur le fait qu'avant, il y avait un bloc sanitaire et du tourisme et que maintenant, il n'y a plus rien et que le bail avait été confié à un juriste parce qu'il n'était pas bon. Des conseillers le reprennent car à aucun moment le maire a dit qu'il n'était pas bon.
- Pôle Commercial : une réunion est programmée le 12 avril prochain afin d'avancer sur ce projet. Un compte-rendu sera apporté au prochain conseil.
- Point PETR : Mme A.BLANC fait un rapide compte rendu de ses réunions concernant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Celui-ci étant toujours en cours.
- ATD : Malgré les nombreux problèmes liés au personnel de cette structure, M Le Maire informe les élus que les projets en cours seront toujours suivis par l'ATD.
- Points commissions :
 - Lugny 2040 : une réunion en juin sera mise en place
 - Biens sans Maître : Mme A.BALNC précise qu'elle attend le nouvel interlocuteur de la COFOR.
 - Voirie : Travaux prévus : « chemin du Buchat et une partie du chemin de Brinchamp.
 - Ecole : Le socle numérique est en place, il réside un gros problème téléphonique suite au passage à la fibre. Orange doit intervenir.
 - Bâtiments : Les travaux portant sur les combles de la mairie sont terminés.
 - Locatif : Des travaux au niveau de la cuisine de M et Mme NAUDIN ont été effectués. L'appartement situé au-dessus de la mairie va être remis aux normes électriques et d'acoustique.
 - Fleurissement : La commune a reçu un don de 6 arbres par le Rallye des Vins. Plantations de haies et de fleurissement sont programmées en automne (2^{ème} tranche chèque arbres).
 - Comme chaque année le département organise un concours des maisons fleuries, les dossiers sont à retirer en maire.

Fin de la séance 22h30.

Prochain CM sera le 03 mai 2023.



Le Maire,
Guy GALÉA